



## VENTS VIOLENTS

### Destinataires :

**Services :** ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM - DRAAF - DSDEN – EFS - ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

**Communes :** tout le département

**Presse :** AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

**Date :** 19 octobre 2023

**Heure :** 9h45

**N° :** 1

### Description de l'évènement :

Début évènement le vendredi 20 octobre 2023 à 6h00

Fin évènement prévue le vendredi 20 octobre 2023 à 21h00 au moins

### Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque de vent fort.

### Situation actuelle

Dès la matinée, une puissante perturbation s'approche de la façade Atlantique. Tout au long de la journée, elle provoque de fortes rafales de vent sur les départements en alerte.

--> Sur le domaine côtier, les rafales atteignent **100/110 km/h voire ponctuellement 120 km/h**.

--> Dans les terres, les rafales sont un cran en-dessous mais atteignent **80/90 km/h, ponctuellement 100 km/h**.

En soirée puis nuit de vendredi à samedi, les rafales se maintiennent principalement sur le côtier. En effet, elles soufflent encore jusqu'à 90/100 km/h sous les plus fortes averses. Dans les terres, on parle plutôt de rafales jusqu'à 70/80 km/h, soit un niveau en-dessous, ne nécessitant plus le maintien de ce bulletin.

### Evolution prévue

À noter qu'une aggravation de la vigilance n'est pas exclue dans le cas où les rafales seraient revues à la hausse.

**Conséquences possibles :** Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distributions d'électricité et de téléphone et provoquer des coupures pendant des durées relativement importantes.

**Conseils de comportement :** Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez, en aucun cas, des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

**Pour les maires :** La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,  
Le Permanent SIDPC